

NOTE INFORMATION



Nous vous informons de la mise en place de **la limitation de vitesse à 30km/h et de la zone 30** sur la commune de Beaulieu les Fontaines.

Les Arrêtés verront leurs mises en application à dater du **13 avril 2022** .

Nous ne saurions que vous recommander la plus grande prudence a compter de cette date dans le centre du village.

Cordialement

Le Maire

